Territoires

de

la

Mémoire

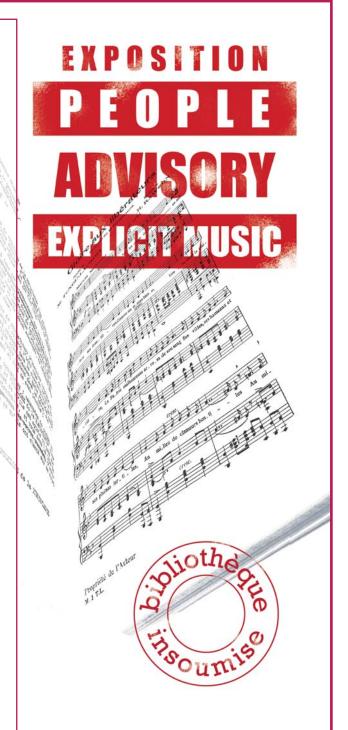


People Advisory Explicit Music. La censure dans le monde de la musique.

Depuis toujours, on tente de museler les voix discordantes. En effet, de nos jours, la censure musicale n'a pas disparu, elle emprunte juste d'autres voies. Pourquoi? Parce qu'audelà du divertissement, la musique permet d'expérimenter, de dénoncer, de résister, de rêver à d'autres lendemains.

L'exposition People Advisory Explicit Music propose de vous montrer, à partir d'exemples concrets, comment la censure s'exerce sur le monde musical mais aussi comment celui-ci lui résiste, à travers le temps et l'espace, ainsi qu'à travers les formes. Il n'est pas question ici de bon ou de mauvais goûts, mais bien de liberté de parole et d'opinion. Nous ne cautionnons pas forcément le contenu de toutes les chansons citées mais, pour paraphraser l'expression, « nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous dites, mais nous nous battrons pour que vous puissiez le chanter ».

Après une introduction à la censure et une réflexion sur les liens entre la musique et le pouvoir, l'exposition pointe à la fois des thèmes censurés (l'antimilitarisme, les critiques envers les institutions nationales, certaines revendications de minorités...), les raisons de cette censure (le régime dictatorial en place, la morale conservatrice, la volonté d'imposer une culture homogène, le maintien de l'ordre, le lobbying...) et la manière dont elle opère. Mais le dispositif se veut surtout une porte d'entrée vers de multiples questionnements: quelle est la place de l'interdit dans nos démocraties?, la censure peut-elle être positive et légitime? au-delà de la responsabilité des autorités, ne sommes-nous pas parfois des censeurs à titre individuel?... Enfin, elle montre aussi la musique engagée qui entre en résistance!



exposition fiche technique

Territoires de la Mémoire asbl Bd de la Sauvenière 33-35, 4000 LIÈGE Tél. + 32 (0) 4 232 70 06 expositions@territoires-memoire.



L'exposition « People advisory explicit Music » se compose de :

• 20 panneaux en Forex 5mm aux formats suivants :

1x A0 (84,1 x 118,9 cm), 13x A1 (59,4 x 84,1 cm) , 4x A2 (42 x 59,4 cm) et

4x A2 (42 x 59,4 cm) et 2x A3 (29,7 x 42 cm).

- 17 kinos (courts-métrages) 44 minutes environ sur clé usb (ou téléchargeable sur Viméo)
- Playlist de 35 chansons (sur clé USB et Spotify)

Nos services incluent :

- transport, montage (+- 1h) et démontage (+- 1h) des panneaux pris en charge par nos soins (dans le Bénélux);
- · assurance transport incluse;
- réalisation et impression de 250 invitations (US) et de 50 affiches promotionnelles (A3) sur base d'un format existant à compléter par vos soins (à fournir au maximum 20 jours ouvrables avant le premier jour de diffusion de l'exposition);
- 100 pin's « Triangle Rouge »;
- Liste de chansons reprises dans l'exposition sous forme de playlist Spotify;
- 3 exemplaires du dossier thématique;
- quelques supports de présentation des Territoires de la Mémoire;
- assistance et conseils techniques pour la mise en place de votre diffusion;
- exploitation pédagogique spécifique téléchargeable sur notre site Internet.



Les éléments dont vous devez disposer :

- 15m d'accrochage linéaire (de type grille CADDIE, rail, goulotte, cloisons...)
- Système d'éclairage (si la luminosité est insuffisante pour présenter correctement l'exposition)
- Ordinateur et système de diffusion audio (si nécessaire) pour la diffusion de la playlist via Spotify
- Ordinateur, télévision ou écran avec port USB et système de diffusion audio (si nécessaire) pour la diffusion des 17 kinos

L'ensemble de ce matériel devra être monté et disposé avant l'arrivée de notre équipe pour le montage.

Les modalités :

- PAF: 400€ hors réduction pour les partenaires du réseau
 « Territoire de Mémoire ». Ce prix ne comprend pas les frais
 de diffusion de la musique durant l'exposition, pour cela, vous
 devez contacter la Sabam (forfait Tarif 108 dépendant de la
 surface d'exposition)
- Mise à disposition allant de 15 jours (minimum) à 1 mois (maximum)
- La convention de partenariat doit nous parvenir dûment complétée et signée au maximum 5 semaines avant le montage.

Il vous est vivement conseillé de contracter une assurance tous risques d'une valeur de 1100€

